



# Trame d'appel à projets interentreprises sectorielles



Secteur Bâtiment Travaux Publics/  
Ressources Stratégiques (BTP-RS)

**Fonds Malgache de Formation Professionnelle**  
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa  
🌐 [www.fmfp.mg](http://www.fmfp.mg)

Octobre 2021  
**6<sup>e</sup> Appel à projets (AP6)**



*Développons ensemble le capital humain à Madagascar!*

## Table des matières

<b>1. Objet de l'appel à projets.....</b>	<b>4</b>
a. Objectifs de l'appel à projets.....	4
b. Résultats attendus.....	4
<b>2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Contexte de l'appel à projets .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Les Orientations prioritaires .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Description de la réponse attendue .....</b>	<b>9</b>
<b>6. Contenu de la proposition de projet .....</b>	<b>9</b>
a. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	9
b. Contexte socioéconomique.....	9
c. Enjeux.....	9
d. Objectifs et contenu de la formation .....	10
e. Modalités de la formation.....	10
f. Indicateurs de résultats .....	10
<b>7. Conditions relatives au projet .....</b>	<b>11</b>
a. Conditions financières.....	11
b. Conditions générales .....	11
<b>8. Procédure de l'appel à projets.....</b>	<b>12</b>
a. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception .....	12
b. Sélection du porteur de projet.....	12
c. Les critères de sélection .....	12
d. La sélection.....	13
e. Réponse à la soumission.....	13
f. Contractualisation.....	13
<b>9. ANNEXE .....</b>	<b>14</b>
Annexe 1 : Canevas de la Lettre de mandat (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	15
Annexe 2.a : Canevas du Cahier des charges de la formation en présentiel (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	16
Annexe 2.b : Canevas du Cahier des charges de la formation à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) .....	18
Annexe 3.a : Canevas du budget détaillé d'une formation en présentiel (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) .....	21
Annexe 3.b : Canevas du budget détaillé d'une formation à distance (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) .....	22
Annexe 4 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) .....	23

Annexe 5. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	24
Annexe 6 : Canevas de plaquette de présentation de chaque entreprise (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) .....	27
Annexe 7 : grille d'évaluation .....	28

## 1. Objet de l'appel à projets

---

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d'entreprises la conception et la mise en œuvre d'actions de formation(s).

### a. Objectifs de l'appel à projets

#### i. Du point de vue global

En termes d'objectifs généraux et grâce au développement du capital humain, cet appel à projets permettra de :

- Renforcer la résilience des entreprises Malgaches face aux chocs externes
- Contribuer à la relance de la croissance économique post crise sanitaire
- Contribuer à la reprise et au maintien des emplois formels dans les secteurs de production
- Augmenter l'utilisation des solutions numériques afin d'adapter les opérations des entreprises face aux contraintes et conditions de production actuelles
- Promouvoir des systèmes endogènes de développement et de transfert des compétences entre des entreprises de même secteur

#### ii. Du point de vue spécifique

- Au profit des entreprises du secteur 4 ou BTP-RS :
  - En vue de développer les compétences et qualifications des salariés des entreprises ;
  - En vue de qualifier les personnes en recherche d'emploi dans le secteur ;
- Et au niveau du secteur, l'appel permettra de :
  - Répondre aux objectifs inscrits dans les orientations prioritaires sectorielles ;
  - Développer la culture de la formation professionnelle auprès des TPE – PME ;
  - Améliorer la compétitivité de Madagascar et son attractivité en matière de grands investissements dans les projets miniers et de BTP grâce à un capital humain de qualité ;
  - Rendre disponible au niveau des régions de la main d'œuvre qualifiée pour renforcer les entreprises formelles ;
  - Améliorer la compétitivité des entreprises BTP-RS locales pour intégrer des marchés d'envergure du public et du privé.

### b. Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre des projets, nous aurons comme résultats :

- Au moins 476 salariés sont formés sur les priorités sectorielles dont 50% sont issus des entreprises TPE-PME
- Au moins 10% des formés sont en situation de pré-emploi
- Au moins 200% sont des femmes et 40% ont moins de 35 ans
- Au moins 15% des femmes accèdent à des postes d'encadrement

Le financement de ces projets relève des cotisations des entreprises associées (droit de tirage avec un maximum 70% de la cotisation) et d'un fonds additionnel financé par l'Agence Française de Développement.

Par ailleurs, les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

## 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

---

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;

- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- Sur des projets individuels d'entreprises ;
- Sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels
- Sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- De sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire du BTP-RS qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets pluriannuels.

### 3. Contexte de l'appel à projets

---

La crise sanitaire causée par le COVID-19 au niveau mondial et à Madagascar, a eu comme conséquence la contraction de l'économie et la diminution du PIB à -4,2% en 2020 après une croissance de 4,4% en 2019 (FMI, avril 2021). Les prévisions de relance de la croissance économique sont de 5% en 2022 conditionnée par une reprise économique mondiale et bien sûr nationale postpandémique. Le déconfinement progressif amorcé depuis le 1er semestre de l'année 2021 et la levée de l'état d'urgence sanitaire en août de la même année ont conduit à la reprise timide et mesurée du quotidien social et des activités économiques du pays. Mais cette reprise est relativement disparate et différenciée selon les secteurs d'activité et le territoire. Les impacts sociaux liés aux conditions de vie de la population ont été dévastateurs avec 64,4% des ménages qui ont vu leur revenu diminuer depuis le début de la pandémie. Cette fragilité sociale peut compromettre les initiatives de reprise économique avec une nette diminution de la capacité de résilience des entreprises Malgaches qui dépendent essentiellement des marchés locaux. Le relèvement du niveau de compétence de la majorité des actifs du pays constitue une garantie du bon déroulement de la transition post crise vers une relance définitive de l'économie.

On sait que 32% des entreprises ont été temporairement ou définitivement fermées durant la crise sanitaire, essentiellement les entreprises de petite ou taille moyenne. La crise nous a démontré la vulnérabilité des entreprises de taille moyenne. Plus les entreprises sont petites, plus elles ont continué à enregistrer d'importantes pertes de revenus lors de la crise faisant environ 56% de leur chiffre d'affaire mensuel. Les enjeux de la formation sont grands puisqu'elle peut contribuer directement à limiter les risques qui peuvent affecter la croissance économique et annihiler la vulnérabilité des entreprises face aux chocs externes.

Lors des premiers mois de confinement de l'année 2020, la contraction du taux d'activité a eu comme conséquence néfaste des pertes massives d'emplois dans quasiment tous les domaines économiques. C'était les premiers mois d'application des confinements liés à la Covid-19 durant l'état d'urgence sanitaire dans le pays. Avec la reprise progressive des activités on a noté en corollaire un ralentissement des chômages techniques et définitifs et une stabilisation de la situation des emplois dans les entreprises. Cela a induit une légère amélioration de la situation du marché du travail à Madagascar<sup>1</sup>. Cependant, certaines branches d'activités liées aux activités Scientifiques et Techniques (2,9%) et les professions de la Restauration et Hébergement (2,7%) enregistrent des taux de perte d'emplois plus élevés par rapport à d'autres branches. On sait aujourd'hui que 24,9% des pertes d'emplois durant la période d'urgence sanitaire ont été causées par le COVID 19. Il est important de noter aussi que dans sa globalité, le taux de

---

<sup>1</sup> Le taux d'activité des individus en âge de travailler est alors passé de 60,6% au mois d'août 2020 à 67,8% en novembre 2020. Cela se traduit par une baisse fulgurante des pertes d'emplois liées à la Covid19 en novembre 2020. Ce taux est ainsi égal à 0,3% contre 4,4% en août 2020.

perte d'emplois est de 0,28% pour les femmes contre 0,25% pour les hommes. Le taux de perte d'emplois liée à la Covid-19 dans le secteur formel est de 0,5% contre 0,2% dans l'informel<sup>2</sup>.

La relance économique post crise sanitaire est sur la bonne voie dans le secteur du BTP-RS. Malgré que la plupart des chantiers et travaux de construction et réhabilitation des infrastructures publiques et privées étaient quasiment à l'arrêt pendant la période de confinement, cette tendance tend à s'inverser. Le Gouvernement confirme à travers son « Plan Marshall » des chantiers d'envergure pour les infrastructures, pour générer des emplois et avoir un effet d'entraînement économique. La reprise des activités impliquant la recrudescence des chantiers et grands travaux à rattraper a eu un impact sur la disponibilité des travailleurs qualifiés. Le chômage technique qui a sévi pendant ce laps de temps aura eu des impacts négatifs tant sur les travailleurs du secteur BTP-RS démobilisés et dont la plupart se sont reconvertis dans d'autres métiers, que sur la vivacité des entreprises pour une reprise effective et efficace. Les petites structures quant à elles, n'ont eu la moindre chance de survie ; contraignant ainsi ces dernières à une diversification d'activités voire à une totale conversion. Cette situation laisse un gap de compétences dans un secteur dont les activités sont estimées à l'horizon 2025 à plusieurs millions de dollars d'investissement.

De plus, le réseau routier malgache demande à lui seul des projets de pérennisation, de réfection et d'entretien faisant suite aux 14 350 km de construction routière réalisés rien qu'en 2020. Les enjeux économiques routiers sur les pôles touristiques et commerciaux de la RN7, la RN2 et la RN4, requièrent la qualification d'une large main d'œuvre. En effet, le territoire couvre 49 250 km de pistes à entretenir particulièrement sur les zones rurales et enclavées rendant l'accès au développement d'autant plus difficile. Aussi, afin d'étendre les quelques 11% de cet ensemble praticable, la montée en compétences de travailleurs du BTP-RS est de mise. Ce 6ème appel à projet de type interentreprises sectorielles vise donc à renforcer les acteurs du secteur face aux grands défis des projets prioritaires de l'Etat et du secteur privé ; à la pérennisation et résilience des micro et petites entreprises formelles dans le maintien de leurs activités ; à leurs participations actives dans l'élaboration de routes rurales, de digues, de ponts, de voiries urbaines et de toute structure pouvant faciliter l'accès à une localité.

Le secteur industriel contribue à 17,2% du PIB et emploie 9% de la population active. Il est dominé par l'exploitation minière (pierres précieuses dont rubis, saphirs, émeraudes, etc.)<sup>3</sup>. Les mines constituent 60% des recettes en devises de Madagascar et 30% des recettes fiscales, une de raisons de penser que la relance de l'économie pourrait s'appuyer sur ce secteur. Le secteur minier et des ressources stratégiques faisant indéniablement partie des piliers de l'économie du pays, doit voir ses agents évoluer vers des pratiques sécuritaires de leurs métiers notamment sur les normes avancées d'hygiène, de sécurité et toutes mesures liées également aux gestes barrières. La pérennisation de l'exploitation des gisements miniers fait partie des dessins gouvernementaux et cette projection passe également par l'acquisition de compétences techniques dans l'exploitation de ces grandes structures minières et pétrolières. Afin de consolider la relance économique dans ce sens, des grands projets de financement restés en suspens dans la loi de finances s'avèrent actuellement des pistes propices en termes de renforcement de capacités. L'exploitation des blocs pétroliers est une source non négligeable de développement pour les quelques années à venir. La dégradation de la compétitivité de Madagascar en tant que destination privilégiée des investissements directs étrangers dans le domaine des mines est liée en partie à la qualité des ressources humaines. Le présent appel vise à rehausser ce niveau de compétence afin de rendre le secteur attractif aux grands investissements.

La reprise des activités à laquelle les acteurs du BTP-RS se sont heurtés après la période omniprésente de « flottement » doit inéluctablement donner lieu à des priorisations en termes de formation. La maintenance d'usine, les métiers liés aux recherches en laboratoire dans le secteur, l'artisanat minier, l'énergie verte, l'éolienne, les réformes liées à l'électrification photovoltaïque des infrastructures, l'électrification hydraulique, sont autant d'enjeux que ce 6ème appel à projet cible particulièrement. Recourir à la dynamique sectorielle est donc de mise afin de garantir la performance des entreprises à travers la qualification de leur capital humain.

La politique stratégique des syndicats des travailleurs des industries reste d'actualité face au contexte post crise sanitaire. Il n'y a pas de doute que le besoin de qualification et de formation se manifeste de manière universelle dans toutes les entreprises du BTP-RS. La professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans les domaines du Bâtiment, Travaux publics, et Ressources Stratégiques constitue une des priorités du secteur pour cette fin d'année 2021.

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD, lance un 6ème appel à projets et le dernier pour l'année 2021 sur les projets interentreprises sectoriel afin de financer des projets visant les objectifs sectoriels en matière de qualification. Des mesures incitatives ont été particulièrement formulées à l'endroit des PME-TPE afin de contribuer au renforcement de

<sup>2</sup> Source : L'Emploi et la COVID, Enquête Novembre 2020, INSTAT - OIT

<sup>3</sup> Source : Les impacts de la COVID-19 sur les activités des entreprises à Madagascar, INSTAT

leurs salariés. Le FMFP a d'ailleurs préalablement conduit des actions ciblant particulièrement ces structures afin de formuler leurs besoins de formations en vue d'un financement.

Une enveloppe de 200 000 000 MGA de fonds additionnels aux cotisations sera répartie sur les projets sélectionnés à l'issue de l'appel.

### 4. Les Orientations prioritaires

---

Pour cet appel à projets, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le secteur BTP-RS sont décrites ci-après.

#### *iii. Les mesures prioritaires*

Des mesures prioritaires à prendre pour appuyer la reprise économique, améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir

- Les projets qui ne sont pas compatibles avec le respect de l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont exclus
- Le renforcement des compétences des petits et moyens entrepreneurs œuvrant dans le secteur. Les PME qui œuvrent pour le compte des grandes entreprises ou qui sont présentes sur des marchés d'importance sont particulièrement ciblées.
- L'adoption des outils et mesures numériques facilitant la production ou l'organisation dans les entreprises du secteur
- Les compétences liées à la gestion de Marchés publics de constructions BTP
- Permis environnemental, adaptation au milieu social (indemnisation des gens impactés par les chantiers), les obligations PEFC/FSC
- La santé et la sécurité au travail
- Qualifications particulières requises par les mutations en cours dans le secteur :
  - La veille technologique informative, BBC (basse consommation énergétique), efficacité énergétique, BIM (building information modeling), imprimante 3D, matériaux modernes (verre, acier, béton, bois traités, etc.)

Des mesures transverses ou visant à maintenir les emplois et faire face au contexte de crise sanitaire

- Les métiers sociaux dont responsable RSE, responsable dialogue communautaire
- La communication et le développement personnel
- Les techniques de vente
- Le protocole sanitaire face aux pandémies

#### *iv. Sous-secteurs & filières visés*

En termes de sous-secteurs ou filières visés,

- Les hydrocarbures
- L'énergie (fossile, électrique et renouvelable)
- Les mines
- Le BTP

#### *v. En termes de métiers*

En termes de métiers, l'appel amènera à cibler,

- Les métiers de la construction du domaine des bâtiments
- Les métiers de la construction de routes et voies
- Les métiers dans les hydrocarbures notamment la distribution de carburant (station-service)
- Les métiers du transport de produits sensibles
- Les métiers dans la mine
- Les métiers dans l'énergie renouvelable, fossile et électrique
- Les métiers liés à la mutation numérique et la technologie informative

#### *vi. En termes de qualifications et de compétences ciblés*

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), le sous-secteur visera à combler les gaps sur :

- Les formations règlementaires et les normes (ISO 9001, OHSAS 18001, ou ISO 14001, HSE, etc.)
- Les qualifications sur la construction dont soudeur, conducteur d'engins, technicien de découpe
- Les domaines techniques sur les métiers de la construction (maçonnerie traditionnelle, béton, tuyauteur monteur, plomberie)

- Ouvrages métalliques (Ponts, Charpentes, Citernes, Pipelines, ...), montage et soudure
- Travaux en hauteur
- Ouvrages en bois
- Maintenance des matériels, véhicules et engins
- Gestion des stocks et magasins
- Les domaines techniques et métiers de la construction, des mines, des hydrocarbures et de l'énergie
- Les domaines techniques et de la maintenance (électriciens, carreleurs, peintres, plafonniers, corniches, spécialistes en ouvrages d'art et décorations d'intérieur...)
- La dimension environnementale (permis, prévention, etc.) et sociale (adaptation au milieu social, gestion communautaire)
- La sécurité au sein des stations de distribution de carburant et autres postes spécifiques et transverses (pompe, gérant, magasinier)
- La gestion, l'entrepreneuriat et le management d'équipe pour les petites entreprises
- La conduite d'engins de chantiers
- Les compétences relatives à l'énergie électrique (thermique, hydraulique)
- Les compétences liées à l'énergie renouvelable (fabrication, recherche, diagnostic, etc.)
- La gestion de chantier ou projet

(\*)

- Les compétences techniques relatives au cœur de métier doivent représenter au moins 60% des besoins exprimés. Cela peut se traduire par la répartition du temps de formation sur un même projet, le coût du projet, ou le nombre de personnes formées
- Le reste des compétences ciblées doit concerner les compétences transversales

**vii. En termes de bénéficiaires :**

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité :

- Les ouvriers de chantiers
- Chauffeurs et conducteurs d'engins de chantier
- Les techniciens d'entretien routier (ouvrages d'art, pose de pavés, terrassement, niveleurs, épandeurs, finisseurs...)
- Les chefs d'équipe, cadres des entreprises
- Le personnel des stations-service
- Les ouvriers, techniciens, opérateurs miniers
- Assainisseurs et autres ouvrages d'assainissement routier
- Les taux précisés dans les résultats attendus doivent être respectés.

**viii. En termes de dispositifs de formation**

Les types de prestations de formation à privilégier pour permettre aux bénéficiaires identifiés d'acquérir les compétences et qualifications visées sont :

- Les formations en situation de travail ou mixte avec une dominante pratique
- La formation par alternance (50% au moins en entreprise - et le reste en centre)
- L'accompagnement coaching post formation en milieu de travail, permettant de mieux appliquer les acquis en situation réelle de travail
- Les formats à distance (e-learning), quand le sujet et les modalités de la formation s'y prêtent, tout en s'assurant que les exercices pratiques sont remplacés par des simulations qui permettent de garantir un transfert de compétence
- Les projets comprenant des travaux d'ingénierie de formation

Cet appel à projets privilégiera les profils de formateurs, prestataires et dispositifs répondant aux caractéristiques suivantes :

- Formateurs ayant au moins 05 ans de métier et sortant de grandes écoles, universités et instituts nationaux ou internationaux
- En termes de compétences de formation, le formateur devrait avoir au moins 02 ans d'expérience en tant que formateur dans le domaine ou être certifié en tant que formateur

De manière générale, la formation proposée doit/pourrait comprendre :

- Un programme et une méthodologie de formation répondant aux objectifs et aux profils des cibles
- Des dispositifs permettant le partage d'expériences ou de technologie entre les associés, ou facilitant la transférabilité du programme sont encouragés

- Les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation doivent être clairement expliqués ; et la description des dispositifs de reconnaissance/validation/certification des qualifications acquises est un atout dans l'appréciation du dossier

## 5. Description de la réponse attendue

---

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises du secteur ;
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans des entreprises des sous-secteurs évoqués ainsi que des personnes qui vont faire l'objet d'une embauche au niveau de ces entreprises ;
- Le budget du projet devra être calculé sur la base des cotisations des partenaires associés et des fonds additionnels suivant l'effet levier décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières » ;
- Si le projet répond uniquement aux besoins communs des entreprises associées, il devra être calculé sur la base des droits de tirage de ces dernières.

## 6. Contenu de la proposition de projet

---

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMFP en Annexe 2, 3 et 4 dont les modalités de remplissage sont décrites ci-après.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

### a. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets
- L'intitulé du projet
- Le secteur d'activité concerné
- La durée du projet
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)
- La part de droits de tirage consentis pour répondre à cet appel à projets

### b. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- La justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur

### c. Enjeux

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux sectoriels), ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adapté et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le BTP-RS
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

### **d. Objectifs et contenu de la formation**

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui doivent être en lien avec les priorités dans le BTP-RS en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur ;
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
  - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés
  - Les jeunes/adultes concernés (ratio d'au moins 40% de jeunes de moins de 35 ans pour les bénéficiaires) et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener (pré-emploi, formation continue)
  - La répartition entre les femmes et les hommes (ratio d'au moins 20% de femmes parmi les bénéficiaires) et selon l'âge ;

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

### **e. Modalités de la formation**

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
  - En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation<sup>4</sup>, modalités de suivi et d'évaluation<sup>5</sup> et production du cahier des charges de la formation interne
  - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi et production du cahier des charges de la formation externe
  - En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation<sup>6</sup>, modalités de suivi et d'évaluation<sup>7</sup> et production du cahier des charges de la formation en alternance
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

### **f. Indicateurs de résultats**

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque entreprise suivant les règles de financement édictées pour cet appel à projets)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, de production, et d'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

---

<sup>4</sup> Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

<sup>5</sup> Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

<sup>6</sup> Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

<sup>7</sup> Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

## 7. Conditions relatives au projet

### a. Conditions financières

- Les projets soumis peuvent être financés exclusivement sur la base des droits de tirage combinés des entreprises partenaires qui se sont associées après avoir identifié des besoins communs de formation ou sur la base des droits de tirage des entreprises partenaires et les Fonds additionnels abondés par l'Agence Française de Développement suivant le calcul de l'effet levier ci-dessous (s'il répond aux priorités sectorielles ci-dessus décrites) ;
- Une entreprise peut bénéficier une fois par an de fonds additionnels pour le financement de son projet
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
  - Une structure < 21 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise)
  - Une structure entre 21-70 salariés (effet levier = 30 fois la contribution des entreprises)
  - Une structure de plus de 70 salariés (effet levier = 07 fois la contribution des entreprises)
  - S'il y a association des structures de différentes tailles, on considèrera la taille de la plus grande entreprise pour l'effet levier
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
  - De l'effet levier (taille de l'entreprise)
  - Du nombre de partenaires associés
  - De la cotisation FMFP consentie par les entreprises associées
  - Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Il faut obtenir au moins 70% des points technique, stratégique et social pour prétendre au plafonnement à 20 000 000 et 25 000 000 Ar
- Le montant des FA est plafonné à 20 000 000 MGA pour 02 entreprises associées et à 25 000 000 Ar pour 3 entreprises associées et plus
- Détail des coûts :
  - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne avec des rubriques éligibles sur les jours de préparation, de conduite et d'évaluation de la formation,
  - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
  - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;
- Le ratio coût-bénéfice suivant les références sectorielles doit être respecté (420 000 Ar/formé ou 50 000 Ar/h), si le montant dépasse le ratio préconisé, le promoteur se doit d'apporter les justifications nécessaires et le dépassement est valable seulement pour les compétences techniques ou liées au cœur de métier ;
- Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

### b. Conditions générales

- Un projet interentreprises sectoriel comprendra au minimum 02 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage
- Seuls les groupements et association professionnels doivent représenter au minimum 03 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage ;
- Une entreprise ne peut pas bénéficier 2 fois de financement sur des projets PIS sur une même année ;
- ;
- Un groupement ou association professionnelle peut soumettre plusieurs fois dans la mesure où les formations ne bénéficient pas aux mêmes entreprises ni à leurs propres salariés ;
- Les partenaires s'associent pour présenter un projet reflétant leurs besoins communs en formation et/ou conforme aux priorités sectorielles Pour le BTP-RS, les priorités citées par ce présent appel à projet sont des lignes directrices que chaque groupe d'entreprises soumettant un projet se devront de respecter. Le cadrage des besoins suivant les priorités édictées dans l'appel à projets est un critère d'éligibilité pour bénéficier d'un effet levier (fonds additionnels)
- Les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins ;
- Tout soumissionnaire (porteur) disposant d'un contrat en cours (PIS) ou en litige (PIE) ne peut bénéficier d'un financement pour cet APLe projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue ou de type Pré-Emploi
- Les projets de formation en région sont fortement encouragés.

## 8. Procédure de l'appel à projets

### a. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à Madame le Directeur Général du FMFP, au plus tard **le 5 décembre 2021**.

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : [ap@fmfp.mg](mailto:ap@fmfp.mg) avec la mention en objet « **soumission définitive AP 6** » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),  
Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano,  
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

### b. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

#### Étapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Étape
25/10/2021	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
5/12/2021	Date limite de réception des propositions
6/12/2021	Analyse de recevabilité
17/12/2021	Instruction des réponses recevables
10/01/2022	Tenue des Comités de sélection (CSP)
28/01/2020	Avis de non objection des partenaires
18/02/2022	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Fin février 2022	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

### c. Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés à l'objectif stratégique du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale

Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

**Point Important** : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

Les projets de formation en région sont fortement encouragés. Ce critère sera déterminant en cas d'arbitrage.

#### **d. La sélection**

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du BTP-RS.

#### **e. Réponse à la soumission**

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues (en dehors d'une transmission possible à l'Agence française de Développement) ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

#### **f. Contractualisation**

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 2 de la trame) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : [projetsdeformation@fmfp.mg](mailto:projetsdeformation@fmfp.mg) , Tél. +261 22 538 86.

## 9. ANNEXE

---

**Annexe 1 : Canevas de la Lettre de mandat (format word disponible sur le site web ou par courriel au [projetsdeformation@fmfp.mg](mailto:projetsdeformation@fmfp.mg))**

**MODELE  
LETTRE DE MANDAT**



**Objet :** Lettre de mandat

Nous soussignée,

....., représentant légal de la société  
....., ayant son siège social à l'adresse  
..... immatriculée à la CNAPS suivant le  
numéro ..... appartenant au secteur ..... donne mandat  
à la société ....., représentée par  
....., enregistrée à Madagascar sous le numéro  
d'identification fiscale ..... et le numéro statistique  
....., établie à l'adresse .....  
dans le but de nous représenter pour toutes les démarches nécessaires à la soumission de projet  
commun intitulé : ..... à adresser au Fonds Malgache de  
Formation Professionnelle (FMFP), de signer en notre nom le contrat y afférent ainsi que la  
gestion des fonds qui seront attribués par le FMFP pour l'exécution du projet.

En outre, nous consentons à la mobilisation d'une partie de notre droit de tirage d'un montant  
de ..... pour ledit projet commun.

La société ..... est autorisée à se définir comme étant l'interlocuteur  
principal du FMFP en tant que contact administratif, technique ou facturation dans le cadre de  
ce mandat.

Fait à ..... le ....

Le responsable  
(Titre et nom de l'entreprise/cachet)





**Annexe 2.b : Canevas du Cahier des charges de la formation à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au [projetsdeformation@fmfp.mg](mailto:projetsdeformation@fmfp.mg))**

**Intitulé du projet :**

**Porteur du projet :**

*Le cahier de charges doit tenir compte du contexte et des objectifs tels que définis dans le formulaire de demande de financement et les modules de formation éligibles à la formation à distance feront l'objet d'une appréciation au cas par cas*

**1. Type de formation à distance**

**Formation synchrone**

- Classes virtuelles ou Webinaire
- Visioconférence
- Mooc
- Tutoriel
- Format mixte (à distance et en présentiel\*)
- Autres

**Formation asynchrone**

- Cours avec support sous format électronique
- Cours avec support sous format physique
- Cours différés sous format média (vidéo, audio, etc.)
- Format mixte (à distance et en présentiel\*)
- Autres

(\*) veuillez préciser la répartition en présentiel et à distance :

% à distance :

% en présentiel :

**2. Programme détaillé de la formation suivant syllabus présenté sur la plateforme**

*2-1 Décrire les modules de formation avec le nombre d'heure*

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
<i>Exemple :</i> Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maitriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

*2-2 Méthodologie utilisée sur la formation à distance*

Modalités d'apprentissage – outils ou didacticiels utilisés	Modalités d'enseignement
<input type="checkbox"/> Supports visuel en direct <input type="checkbox"/> Support auditif en direct <input type="checkbox"/> Tutoriel <input type="checkbox"/> Fichier d'apprentissage téléchargeable <input type="checkbox"/> En interaction (wiki, blogs, etc.) <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Interactif à distance (visioconférence, téléphonie, messagerie instantanée) - synchrone <input type="checkbox"/> Sous tutorat : Expert / assistance pédagogique (*) <input type="checkbox"/> Cours par correspondance électronique ou physique - asynchrone <input type="checkbox"/> ouvert suivant disponibilité de l'apprenant <input type="checkbox"/> Autres

(\*) merci d'expliquer le fonctionnement :

**3. Calendrier de réalisation prévisionnel**

Modules	Début	Fin	Lieu de formation
			<input type="checkbox"/> Résidence de l'apprenant <input type="checkbox"/> Sur le lieu de travail <input type="checkbox"/> Ailleurs (préciser)

#### 4. Organisme prestataire / formateurs : préciser l'adresse de la plateforme en ligne

Adresse/web de la plateforme : .....

Brève présentation de la plateforme et de son promoteur :

*Présenter la plateforme et donner quelques références*

#### 5. Moyens matériels et pédagogiques

(\*) pour les apprenants qui restent à domicile, au moment de l'analyse du dossier, on va apprécier que les bénéficiaires disposent de tous les moyens nécessaires dans le cas d'une formation à distance

*Décrire ici comment va se dérouler chaque module et avec quel outils (tutoriels, visioconférence, QCM, etc.)*

Module	Supports/outils didacticiels	Matériel/technologie/ fourniture (*)	Description
		<input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Impression-duplication-envoi <input type="checkbox"/> Matériels informatiques <input type="checkbox"/> Tablettes <input type="checkbox"/> Equipement de visioconférence <input type="checkbox"/> Matériels médiathèques <input type="checkbox"/> Autres	

#### 6. Participants

*Poste des bénéficiaires*

**Pour chaque catégorie ciblée, fournir la fiche de poste ou si possible remplir le tableau ci-après :**

Intitulé du poste	
<b>Catégorie</b>	<input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Ouvriers qualifiés <input type="checkbox"/> Ouvriers spécialisés <input type="checkbox"/> Autres
<b>Grandes fonctions</b>	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser ... ;</li> <li>• Concevoir des ... ;</li> <li>• Réaliser ... ;</li> </ul>
<b>Compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances techniques en ... ;</li> <li>• Capacité en (exemple conduite d'engin) ... ;</li> <li>• Sens des relations, travail en équipe, ... ;</li> <li>• Maîtrise indispensable des outils : (logiciel, machine, process...)</li> </ul>

#### 7. Méthode et indicateurs de suivi & évaluation

*7-1 Comment suivre la formation*

Cibles	Modalités de suivi
<b>Les apprenants (formés)</b>	<input type="checkbox"/> Mesure et indicateur de présence de chaque participant (*) <input type="checkbox"/> Historique de connexion et navigation sur la plateforme (*) <input type="checkbox"/> Logiciel de suivi installé <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
<b>La plateforme (formateur)</b>	<input type="checkbox"/> Sécurité des données (*) <input type="checkbox"/> Accès individualisé avec mot de passe personnalisé par participant (*) <input type="checkbox"/> Pondération Exercice et Théorie (*) <input type="checkbox"/> Accès aux résultats des Test en ligne (*) <input type="checkbox"/> Existence des protocoles d'échange des données (centralisé, directement sur la plateforme, visibilité) <input type="checkbox"/> Rapportage périodique de la plateforme* <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
<b>Le support</b>	<input type="checkbox"/> Un support électronique communiqué (*)

(\*)

**Conditions obligatoires**

**7-2 Comment valider les compétences acquises par la formation**

(\*) **Conditions obligatoires**

	Compétences visées	Modalité d'évaluation / source de vérification
<b>Pour les formés</b>	Niveau de qualification : <input type="checkbox"/> Maîtrise /Expert <input type="checkbox"/> Application avancée <input type="checkbox"/> Application intermédiaire <input type="checkbox"/> Application de base <input type="checkbox"/> Connaissances de base	<input type="checkbox"/> Évaluation des prérequis (*) <input type="checkbox"/> Test en ligne (auto-évaluation) après chaque session/module (*) <input type="checkbox"/> Évaluation certifiante après la formation/ module (quizz) (*) <input type="checkbox"/> Interview/entretien téléphonique ou en ligne <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

**7-3 Comment évaluer les résultats du projet**

	Résultats à atteindre	Modalité d'évaluation / source de vérification
<b>Pour l'entreprise</b>	<input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de production <input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de service <input type="checkbox"/> Acquisition des nouvelles compétences <input type="checkbox"/> Meilleure organisation <input type="checkbox"/> Motivation du personnel <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Existence des certificats ou rapportage des résultats des évaluations par la plateforme <input type="checkbox"/> Evaluation de performance (interview, test, entretien, ...) en milieu de travail <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
<b>Pour le projet</b>	<input type="checkbox"/> <b>Formation Professionnelle Continue (FPC)</b> Homme : Femme : Total :  <input type="checkbox"/> <b>Formation Pré-Emploi (FPE)</b> Homme : Femme : Total :	<input type="checkbox"/> Rapport technique <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

**Annexe 3.a : Canevas du budget détaillé d'une formation en présentiel (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)**

 <div style="text-align: center; background-color: #cccccc; padding: 5px;"><b>BUDGET DETAILLE</b></div>								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification / Observations	Part du coût global des Entreprises en dehors du droit de tirage	Part du coût global à financer par d'autres partenaires	Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier
<b>Coût total de la prestation</b>								
Honoraire (si prestataire externe)	H/J							
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si formateur en interne)	H/J							
Perdiems	J							
Frais de déplacement	Voyage(AR)							
<b>S.Total 1</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coût pédagogique</b>								
Location salle	J							
Location matériel	J							
Achat matière d'oeuvre (pratique)	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
<b>S.Total 2</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Accommodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)</b>								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
<b>S.Total 3</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres</b>								
<b>S.Total 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(*) rajouter des lignes si nécessaire								

 <div style="text-align: center; background-color: #cccccc; padding: 5px;"><b>RECAPITULATIF DU BUDGET</b></div>	
<b>Coût total de la prestation</b>	-
<b>Coût pédagogique</b>	-
<b>Accommodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)</b>	-
<b>Autres</b>	-
<b>Coût total</b>	-
<b>Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier</b>	-
<b>Part du coût global des Entreprises en dehors du droit de tirage</b>	-
<b>Part du coût global à financer par d'autres partenaires</b>	-
<b>LES DROITS DE TIRAGE CONSENTIS par les ENTREPRISES ASSOCIEES pour le PROJET COMMUN</b>	
<b>PARTENARIES ASSOCIES (*)</b>	<b>MONTANT</b>
Entreprise 1 (porteur du projet)	
Entreprise 2	
Entreprise 3	
(*) rajouter des lignes si nécessaire	

**Annexe 3.b : Canevas du budget détaillé d'une formation à distance (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)**

								
BUDGET DETAILLE								
CAS D'UNE FORMATION A DISTANCE EXCLUSIVE								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification	(*) Part du coût global à financer par l'entreprise (si existant)	Part du coût global à financer par les partenaires (si existant)	Part du coût global demandé au FMFP (dans les limites du droit de tirage)
<b>Frais de formateur</b>								
Frais d'abonnement/inscription au site web/plateforme en ligne ) par personne	à préciser							
<b>S.Total 1</b>				0	0	0	0	0
<b>Coût pédagogique</b>								
Connexion internet	à préciser							
Coût téléphonique	à préciser							
Frais d'envoi physique de documents	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
<b>Accommodation des bénéficiaires en présentiel (ne dépassant pas 1/3 du coût total)</b>								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
<b>S.Total 3</b>				0	0	0	0	0
<b>Autres (rajouter des lignes si nécessaire)</b>								
<b>S.Total 4</b>				0	0	0	0	0
<b>TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)</b>				0	0	0	0	0
(*) en dehors du droit de tirage								

PART DE LA FORMATION EN PRESENTIEL								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification	(*) Part du coût global à financer par l'entreprise (si existant)	Part du coût global à financer par les partenaires (si existant)	Part du coût global demandé au FMFP (dans les limites du droit de tirage)
Honoraire (si formateur externe)	H/J							
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si assistant en interne)	H/J							
Perdiems	J							
Frais de déplacement	Voyage(AR)							
<b>S.Total 1</b>				0	0	0	0	0
<b>Coût pédagogique</b>								
Location salle	J							
Location matériel	J							
Achat matière d'œuvre (pratique)	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
<b>S.Total 2</b>				0	0	0	0	0
<b>Accommodation des bénéficiaires en présentiel (ne dépassant pas 1/3 du coût total)</b>								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
<b>S.Total 3</b>				0	0	0	0	0
<b>Autres (rajouter des lignes si nécessaire)</b>								
<b>S.Total 4</b>				0	0	0	0	0
<b>TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)</b>				0	0	0	0	0

**Annexe 4 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au [projetsdeformation@fmfp.mg](mailto:projetsdeformation@fmfp.mg))**

## Lettre de demande de financement

---

LOGO de  
l'Entreprise (si  
disponible)

*Nom de l'organisation :*

*Adresse :*

*Contact :*

*E-mail :*

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Madame le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé « ..... » dans le secteur « ... »<sup>10</sup>, pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres)..... . Les entreprises associées au projet commun avec leur droit de tirage consenti pour sa réalisation sont respectivement :

- Porteur ..... /N° CNAPS : ...../ Droit de tirage consenti : .....
- Partenaire..... / N° CNAPS : ...../ Droit de tirage consenti : .....
- Partenaire ..... / N° CNAPS : ...../ Droit de tirage consenti : .....
- Partenaire ..... /N° CNAPS : ...../ Droit de tirage consenti : .....

La formation ciblera .....(spécifier les cibles)..... dans la région de .....

Et se déroulera sur une durée de .....(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

\_\_\_\_\_  
Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur  
(Titre/Nom et prénoms)

---

<sup>10</sup> Choisir un des secteurs cités dans l'appel à projets : TIC, BTP-RS, THA, DR, THR, Multisectoriel ou équité

**Annexe 5. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)**

## **Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**

Intitulé du projet : \_\_\_\_\_ (le "Projet")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
    - b. Nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
    - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans

l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;

- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, , à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :
  - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache , qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
  - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
  - 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, , autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à

l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>11</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

<sup>11</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

**Annexe 6 : Canevas de plaquette de présentation de chaque entreprise (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)**

**MODELE : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

LOGO de  
l'Entreprise (si  
disponible)

**DENOMINATION :**

**Date de création :**

**Nom du Représentant :**

**Coordonnées :**

**Secteur/Domaine d'activité :**

**Services ou biens fournis :**

**Collaborateurs / clientèles :**

**Site web (si existant)**

(\*) ou vous pouvez présenter une fiche technique existante sur votre entreprise

**Annexe 7 : grille d'évaluation**

Critères d'éligibilité										
Le projet met en œuvre les priorités définies par l'appel à projets (filières et métiers prioritaires)	Entreprises partenaires issues du même secteur	Le projet doit concerner au minimum 02 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, ☐ les groupements professionnels doivent représenter au minimum 03 entreprises issues d'un même secteur	Le projet développe un dispositif de formation commun à l'ensemble des partenaires (*)	Le porteur ne figure pas dans la liste des entreprises sanctionnées par les Nations Unies, UE ou France	Le porteur n'est pas sous contrat avec FMFP (PIS) & ne détient pas un contrat en litige PIE	Le porteur n'a pas bénéficié de financement du FMFP (PIS) pour cette année (sauf exception stipulée dans l'appel)	Les entreprises expriment un besoin commun	Le formulaire est correctement renseigné (avec N° CNAPS, DT consenti, identité Ese, nb salarié, nb à former)	Les pièces d'évaluation sont disponibles (complétude) : Formulaire, Cahier des charges, Cv des formateurs, Budget	
éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	

Critères liés à l'objectif stratégique du projet (32 points)					
Le projet répond aux objectifs sectoriels définis par l'appel à projets (objectifs globaux, spécifiques, résultats, bénéficiaire)	Le projet répond aux besoins de développement socioéconomique et technologique global du secteur (cible les sous secteurs, besoins qualification et compétences, mesures prioritaires et transverses)	Le projet répond aux priorités spécifiques des entreprises partenaires du projet	Le projet répond aux besoins de compétences et de qualifications des bénéficiaires visés (salariés, employés et jeunes)	Le porteur de projet propose un dispositif de formation permettant d'atteindre les résultats ciblés (en situation de travail, etc.	Les indicateurs de résultats proposés permettent d'identifier les impacts du projet au niveau des personnes formées et des entreprises partenaires
Faible : 2 Moyen : 4 Bien : 6 Excellent : 8	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4

Critères liés à la dynamique partenariale (14 points)				Critères liés à la dimension sociale (14 points)			
Le partenariat regroupe des entreprises n'ayant pas l'habitude de coopérer entre elles	Les besoins de compétences des entreprises partenaires sont clairement identifiés et analysés	La réponse commune de formation est adaptée aux besoins de compétences identifiés par les entreprises partenaires	Les compétences acquises par les bénéficiaires de la formation sont reconnues, validées ou certifiées	Le projet forme un pourcentage de femmes au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur inscrit dans la trame	Le projet forme un pourcentage de femmes sur des postes de responsabilité au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur	La capacité du projet à sécuriser les emplois ou faciliter l'accès des jeunes à l'emploi (pré-emploi)	Le projet forme un pourcentage de jeunes (15/35 ans) au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur
même groupe : 1 de groupe différent : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	>=valeur : 5 +=71% valeur : 4 41 à 70% valeur : 3 21 à 40% valeur : 2 <20% valeur : 1	>=valeur : 3 <valeur : 1	Non : 0 Oui : 2	>=valeur : 5 +=71% valeur : 4 41 à 70% valeur : 3 21 à 40% valeur : 2 <20% valeur : 1

## TRAME D'APPEL À PROJETS (AP 06) POUR LE BTP-RS DIMENSION SECTORIELLE

ANALYSE DE LA PRESTATION DE FORMATION INTERNE ou EXTERNE - analyse de l'offre (15 points)				Critères liés à la faisabilité budgétaire (25 points)					
INTERNE/EXTERNE									
Les formateurs ont le niveau de qualification, l'expérience et l'expertise requis pour réaliser la prestation de formation	Le cahier des charges est rédigé de façon complète et explicite avec une description claire de la méthodologie et du programme en réponse aux objectifs et cibles	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies et sont communes à toutes les entreprises partenaires	Les coûts sont détaillés par rubrique et activité (justification des lignes budgétaires)	coûts conformes aux références de coûts de formation pratiqués par le secteur & coûts par bénéficiaire proportionnels au type de public visé, coût horaire/formé	Existence d'un cofinancement en dehors de la part demandée au FMFP	Pertinence du Coût % aux points suivants : niveau des formateurs, objectifs de formation, technologie mobilisée, intrants et équipement	Montant demandée conforme à l'effet levier applicable & au plafond si besoin	Les coûts de logistique des participants (accommodations et transport) ne dépassent pas un tiers du budget proposé
Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	non : 0 oui : 3	<=valeur : 7 x<=+20% Valeur : 5 21%<=x<=+40% : 3 >40% valeur : 1	non : 0 oui : 2	Faible : 1 Moyen : 4 Bien : 7	non : 0 oui : 3	non : 0 oui : 3